

Les initiatives foncières citoyennes

Quelles réponses au renouvellement des générations dans le milieu agricole ?

Synthèse de rapport de stage

Louise Klerlein – Dernière année d'école d'ingénieur agronome VetAgro Sup à Clermont Ferrand
Stage de 6 mois porté par la Fédération Terre de Liens et Terre de Liens Midi-Pyrénées
Maîtres de stage : Fabrice Ruffier – Thibaud Rochette – Caroline Dumas



Midi-Pyrénées



VetAgro Sup



Contextualisation

« Le foncier ne doit plus être soumis au marché : sans avoir à abolir la propriété, la gestion du foncier et de sa vocation agricole peut être assurée collectivement. [...] L'usage collectif du foncier est à préserver et l'intérêt collectif doit l'emporter sur l'intérêt individuel. [...] Une partie du droit de propriété peut être enlevée au seul pouvoir du propriétaire pour gérer collectivement un territoire. Ce n'est plus le principe de la terre à ceux qui la travaillent, mais plutôt la terre à l'usage collectif des habitants d'un territoire. »

Ces propos ont été tenus par José Bové en 2002, 20 ans après la victoire de la lutte paysanne la plus emblématique contre l'expansion du camp militaire du Larzac. Ils reflètent une mutation sur la conception de la propriété qui se développe au sein de la société civile depuis les années 2000. C'est dans ce contexte que s'est inscrit ce stage de fin d'études de 6 mois au sien de la Fédération Terre de Liens. La terre est désormais bien plus qu'un outil de travail pour les paysan·ne·s et habitant·e·s qui l'occupent : elle représente un lieu de production d'aliments, elle héberge de nombreux écosystèmes, elle est source d'emploi et de lien social sur un territoire. Selon les politiques territoriales, l'engagement des citoyen·ne·s qui y vivent ou le contexte socio-économique du territoire dans lequel elle est située, cette terre est au croisement d'intérêts et d'usages divers, parfois contradictoires.

Les lois d'orientation agricole des années 60 contribuèrent fortement à restructurer les petites exploitations paysannes majoritaires au profit d'une agriculture « compétitrice, modernisée et intégrée à l'économie nationale ».¹ Cette logique, accompagnée par le marché et les aides publiques contribue à l'agrandissement continu des tailles d'exploitations et à la diminution des actifs agricoles. Cette course à l'agrandissement, associée à la raréfaction des terres agricoles par l'urbanisation et aux phénomènes spéculatifs associés se cumulent pour faire de la terre agricole une ressource de plus en plus convoitée. Les terres agricoles deviennent difficilement accessibles pour les porteur·euse·s de projet à l'installation : les cédant·e·s, souhaitant vendre leurs terres ou leur ferme s'orientent généralement vers la facilité en vendant au plus offrant. Les terres vont ainsi majoritairement à l'agrandissement de fermes ou à l'urbanisation.

Face à ces constats, la problématique du renouvellement des générations est aujourd'hui alarmante. Selon les chiffres de la MSA, en 2021 le nombre annuel de jeunes installé·e·s stagne, et ne permet pas de compenser les départs en retraite des cédant·e·s, et la moitié des actifs agricoles actuels atteindront l'âge de leur retraite dans 5 ans.

Si la transmission des fermes et l'installation des nouveaux agriculteurs a longtemps été gérée seulement par les institutions publiques et la profession agricole, de nouveaux acteurs émergent au sein de la société civile. Cette implication des non agriculteur·rice·s, notamment sur la gestion du foncier agricole, intègre un ensemble d'autres préoccupations environnementales, de souveraineté alimentaire ou de santé publique. Héritiers d'expériences pionnières comme la Société Civile des Terres du Larzac, des montages nouveaux apparaissent (sociétés coopératives, fonds de dotation, associations...). Ces structures mobilisent des statuts et des formes de

¹ Nguyen, G., Lepage, F., & Purseigle, F. (2017). *L'entrée de capitaux externes dans les exploitations agricoles. Le Nouveau Capitalisme agricole: De la ferme à la firme.*

contractualisation parfois méconnues, elles défendent par ailleurs une autre vision de la propriété en revendiquant la terre comme un bien commun ne devant pas être soumis aux lois du marché.

La Fédération Terre de Liens a souhaité, à travers ce travail, comprendre le fonctionnement de ces nouvelles formules et les réponses qu'elles proposent aux enjeux du renouvellement des populations agricoles. En parallèle au rapport de stage, dont cette synthèse est issue, 5 monographies détaillées d'initiatives citoyennes ont été produites pour le centre de ressource Terres de Liens : www.ressources.terredeliens.org

Les 5 initiatives se rapprochent de l'action du mouvement Terre de Liens dans les valeurs portées et parfois dans leur structuration. Cette brève synthèse vise à mettre en lumière la diversité d'outils développés par ces structures issues de la société civile face à des enjeux sociétaux forts tels que celui d'assurer la souveraineté alimentaire de nos territoires. Ce travail apporte des clés de lecture pour éclairer la réponse à la question suivante :

**Comment les initiatives foncières citoyennes répondent-elle
aux enjeux du renouvellement des générations dans le milieu agricole ?**

Qu'entendons-nous par « initiative foncière citoyenne » ?

> Des héritières de formules historiques

Afin de contextualiser davantage le contexte d'émergence de ces initiatives, il est essentiel de comprendre qu'elles sont héritières de structures plus anciennes, pionnières dans la revendication de la terre comme un bien commun. Ce sont les premières structures à réfléchir à des solutions collectives permettant d'assurer le renouvellement des générations dans le milieu agricole en impliquant la société civile.

L'exemple le plus historique d'action citoyenne en faveur de la préservation de l'usage agricole est sans doute la société civile des terres du Larzac (SCTL). Créée en 1985, après dix années de lutte contre l'expansion du camp militaire du Larzac, la SCTL propose une formule originale d'accès au foncier. En effet, un bail emphytéotique est conclu entre l'état et la SCTL pour une durée initiale de 60 ans (reconduite pour 99 ans durant le mandat de François Hollande). Le patrimoine géré par la SCTL est sorti du marché foncier en interdisant la vente de terrain sur les terres protégées. La SCTL loue des terres aux fermier·e·s par un bail rural à long terme et un commodat (prêt à usage) est établi entre la SCTL et les usager·e·s non agricoles. 6378 hectares répartis sur 12 communes sont donc autogérés depuis 35 ans. Cette formule est remarquable car elle permet d'impliquer « *les fermiers, cédants et repreneurs dans la prise en charge de la réhabilitation, la construction et l'entretien des bâtiments* »². Cette initiative est née dans un contexte très particulier, ce qui en interroge sa reproductibilité. Elle est la preuve qu'une gestion collective d'un grand domaine foncier est possible, et qu'elle relève de l'intérêt général.

Parallèlement à cette initiative, ce sont les Groupement Foncier Agricole (GFA) et les Sociétés Civiles Immobilières (SCI) qui se multiplient dans les années 70-80. Ces statuts

² *Des idées pour transmettre sa ferme*, publication du réseau InPact 2013

juridiques avaient été développés en réponse aux problématiques de transmission familiales dans lesquelles seul·e un·e des descendant·e·s souhaite s'installer sur l'exploitation. La SCI est une forme sociétaire qui a pour objet la gestion de foncier et de bâti. Le Groupement foncier Agricole est une société civile appliquée au domaine agricole. Ce statut permet aux membres d'une famille et à des tiers de s'impliquer dans le portage du foncier pour éviter aux repreneur·euse·s un endettement au moment de l'installation. Ces formes sont idéales pour porter des projets dans l'urgence grâce à la souplesse des statuts, et les gérer localement. Ces projets se limitent généralement à l'échelle ultra locale (une ferme).

C'est dans le département de la Marne que le changement d'échelle sur les GFA apparaît pour la première fois. Pour dépasser l'échelon familial, un GFA familial est transformé en GFA mutuel afin de faire de la transmission une question d'intérêt général. Le GFA mutuel (GFAM) permet de déconnecter la propriété foncière du patrimoine familial et du capital d'exploitation. Grâce aux actionnaires du GFA mutuel, un capital est constitué dans le but d'acquérir du foncier qui sera mis à disposition de fermier·e·s par des baux ruraux. Les habitant·e·s de la Marne décident ans les années 1980 d'impliquer dans le portage foncier de l'exploitation leurs voisin·e·s, pour former un capital social permettant d'acheter des terres et ou des bâtiments loués aux fermier·e·s par la suite. Cette innovation a tout de même présenté des limites, comme la problématique de la rotation des parts sociales (étant donné qu'il est possible de revendre ses parts sociales) ou bien la gouvernance qui oblige les adhérent·e·s à trouver des systèmes pour détourner le principe "une part = une voix" menant à des déséquilibres dans la prise de décision.

> Le portage foncier

C'est notamment par le biais des opérations de portage foncier que les citoyen·ne·s agissent pour préserver l'usage agricole. Dans la thèse de Christine Léger-Bosch, ces opérations sont définies comme « *des actions rassemblant différents types d'acteurs locaux (collectivités locales, organisations professionnelles agricoles, associations...), visant à acquérir des terrains agricoles de manière non temporaire afin d'en maintenir l'utilisation agricole* »³. Ces acteur·rice·s ont des profils très hétérogènes selon la mission portée, les statuts utilisés, leur expertise foncière ou la portée de leurs opérations (en termes de surfaces agricoles portées ou de nombre d'agriculteur·rice·s bénéficiaires de la démarche).

Ces opérations s'opposent parfois à la politique foncière agricole mise en place historiquement, notamment sur la vision de la propriété qui est portée. La terre y est souvent considérée comme un bien commun, et des méthodes de maîtrise foncière sont développées en faveur d'une propriété collective du foncier, dans l'objectif de préserver son usage agricole sur du très long terme. Concrètement, ces initiatives sont de deux types : des « *collectifs de citoyens qui se mobilisent localement pour acheter collectivement un bien agricoles* » ou des « *organismes reconnus d'intérêt général, d'utilité publique ou sociale qui agissent à l'échelle régionale ou nationale pour acquérir et gérer collectivement des biens agricoles* »⁴. L'acquisition du bien répond à des enjeux territoriaux qui s'inscrivent dans des dynamiques locales spécifiques : la lutte contre l'artificialisation, la préservation de la biodiversité ou encore la résilience alimentaire d'un

³ Léger-Bosch, C. (2015). *Les opérations de portage foncier pour préserver l'usage agricole: une analyse par les coordinations, les transactions et les institutions* (Doctoral dissertation, Université Grenoble Alpes)

⁴ *Guide de la propriété foncière agricole responsable*, publication Terre de Liens, 2021

territoire. Ces opérations, qui mobilisent des statuts juridiques très diversifiés offrent des réponses nouvelles aux problématiques du renouvellement des générations évoquées dans les premiers points de cette étude.

> Qu'est-ce qu'une initiative foncière citoyenne ?

Dans le cadre de ce travail, la notion d'« initiative citoyenne » doit être entendue comme une structure émergeant d'acteurs·rice·s de la société civile dans une démarche **éthique** et **solidaire** relevant de l'**intérêt général**. Elles défendent toutes une vision de la terre comme **un bien commun** devant être préservé et partagé. Toutes les initiatives étudiées orientent leur action autour des thématiques de préservation de l'usage agricole des terres et leurs réponses au renouvellement des générations sont fortement reliées aux problématiques d'accès au foncier agricole sur leur territoire. La majeure partie d'entre-elles implique dans son action une dimension d'acquisition de foncier par processus de **portage** mais ce n'est pas le cas pour toutes. D'autres initiatives offrent des réponses originales à ces enjeux sans acquérir des terrains.

A retenir : Les « initiatives foncières citoyennes » sont définies comme des collectifs de citoyen·ne·s qui se mobilisent localement avec des acteur·rice·s pour répondre à un enjeu fort de leur territoire (lutter contre l'artificialisation des terres agricoles, préserver la biodiversité, maintenir des unités de fermes, installer des paysan·ne·s...). Afin de mener à bien leur action, ces collectifs mobilisent des statuts juridiques diversifiés et adaptés aux objectifs du projet. Les actions menées sont d'utilité publique ou sociale, et servent l'intérêt général. L'action collective est conditionnée par un ensemble de principes éthiques et repose sur une responsabilité commune de toutes les parties prenantes. En considérant la terre comme un bien commun, elles questionnent la notion de propriété privée.

> Sélection des initiatives

Les initiatives ont été sélectionnées parmi une trentaine de structures, pour avoir un échantillon représentatif de la diversité de statuts, de contexte territorial, de parties prenantes et de réponses au renouvellement des générations. Les structures sélectionnées sont les suivantes :

- Terres Citoyennes Albigeoises (plaine de Lescure d'Albigeois, Tarn)
- Lurzaindia (Pays-Basque)
- Paysans de Nature (échelle nationale, territoire pionnier = Vendée)
- Passeurs de Terres (Pays de la Loire)
- La Terre en Commun (ZAD de Notre-Dame-Des-Landes)

Nous avons sélectionné les structures offrant potentiellement le plus de matière en termes d'innovations, pour lesquelles nous avons reçu une réponse favorable à la réalisation d'entretiens. Cet échantillon est critiquable par la distribution géographique des structures (Nord-Ouest et Sud-Ouest). Avec le temps imparti pour réaliser cette étude, il n'aurait pas été possible de sélectionner des structures réparties sur tout le territoire.

Présentation des initiatives

> Terres Citoyennes Albigeoises

Contexte territorial : Le projet prend place dans une plaine historiquement maraîchère s'étant transformée au fil des années en zone de production céréalière, perdant ainsi sa vocation initiale. Seul·e·s quatre maraîchèr·e·s sont encore en activité dans la zone et ne parviennent pas à satisfaire la forte demande de la population en alimentation locale et biologique.

Emergence du projet : L'initiative est née en 2017, grâce à l'action commune de citoyen·ne·s, d'acteu·rice·s du réseau des AMAP, d'Albi ville en transition et des incroyables comestibles. Ils·elles forment l'association « Albi Ville comestible » afin d'agir concrètement pour la résilience alimentaire de leur territoire. Après plusieurs années de réflexions, de diagnostics de l'offre alimentaire et d'actions de sensibilisation auprès des habitant·e·s, la conclusion est claire : le nombre de fermes est en déclin et il faut installer de nouve·lles·aux paysan·ne·s. Une opportunité s'offre au collectif : un agriculteur de la plaine sur le point de prendre sa retraite souhaite les vendre à deux des membres. Les membres sautent sur cette occasion : un achat collectif des terres permettrait de redonner à la plaine sa vocation historique, en installant des jeunes porteur·euse·s de projets.

Mode d'action : Achats de terrains agricoles et mise à disposition de terres et bâtis agricoles (voire de matériel) en location pour des porteur·euse·s de projets.

Statuts mobilisés :

- Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), porteuse du foncier
- Association Loi 1901, pour les actions de sensibilisation et de mobilisation citoyenne
- Société Civile d'Exploitation Agricole : pour gérer la transition entre l'acquisition des terres et les installations pérennes

> Lurzaindia

Périmètre d'intervention : Pays basque

Contexte territorial : territoire dont les terres agricoles sont fortement menacées par l'artificialisation, notamment à cause du tourisme. Les terres sont fortement convoitées, ce qui provoque un phénomène de spéculation foncière. Leur prix est supérieur à celui de la moyenne nationale (plus de 7000€/ha contre 6080€/ha). Cependant, ce territoire possède une identité paysanne forte (36 AMAPS créés dans le Pays-Basque en 6 ans, une fédération d'associations paysannes très active, une chambre d'agriculture « alternative » spécifique au Pays-Basque pour soutenir l'agriculture paysanne...)

Emergence du projet : Le projet de Lurzaindia naît en prolongement du Groupement Foncier Agricole Mutuel (GFAM) Lurra créé en 1979 à l'initiative d'un groupe de paysan·ne·s et de citoyen·ne·s souhaitant acquérir collectivement des terres agricoles et les mettre à disposition de fermier·e·s pour faciliter leur installation. Il permettra l'installation de 20 paysan·ne·s, sur 260 ha de terres. L'explosion du tourisme au Pays-Basque accélère la nécessité d'engager une lutte forte contre la spéculation foncière. Le GFAM, souhaitant s'engager dans la lutte, atteint ses limites au

bout de 30 années d'existence : le système de de gouvernance ne permet pas une réactivité suffisante pour se positionner sur les terres à la vente. La création d'un nouveau statut s'impose.

Mode d'action : la principale action de Lurzaindia est la lutte contre la spéculation foncière au Pays-Basque. Cette lutte se fait par les préemptions, qui seront développées dans la suite de l'étude. Sa deuxième action consiste à installer des payan-ne-s en acquérant du foncier agricole notamment grâce à l'épargne citoyenne.

Statuts mobilisés :

- Société en Commandite par actions (SCA) : acquisition de terres et bâtiments agricoles et mis à disposition de manière temporaire pour des fermier·e·s
- Fonds de Dotation : collecte de dons et de legs de fermes
- Association loi 1901 : mobilisation citoyenne, insertion dans les réseaux installation/transmission du Pays-Basque

> Passeurs de Terres

Périmètre d'intervention : Pays de la Loire

Contexte territorial : L'initiative s'inscrit dans un territoire reconnu pour le prix relativement bas de ses terres en comparaison aux prix des terres à l'échelle nationale (6 080 €/ha selon la SAFER en 2020). Cette différence s'explique par un engagement de longue date du territoire pour maintenir un accès pour tou·te·s es à la terre en Pays de la Loire, notamment par un fort engagement de la part des paysan-ne-s dans cette région. Le bâti, en comparaison aux prix des terres, est un élément qui bloque fortement les transmissions et les installations de fermes sur ce territoire par l'endettement qu'il provoque pour les repreneur·euse·s. Cet héritage paysan n'a pas protégé cette région du déclin du nombre d'actif·ve·s agricoles qui s'observe sur le territoire national.

Emergence du projet : Le projet « Passeurs de Terres » émerge au sein de l'association territoriale Terre de Liens Pays de la Loire. La structure se confronte à plusieurs points de blocage, notamment en ce qui concerne la transmission du bâti agricole et du bâti d'habitation sur les fermes et sur les délais d'intervention de la Foncière Terre de Liens (n'étant pas un outil permettant d'agir dans l'urgence face à une vente). L'association décide ainsi de créer une SCIC conjointement aux partenaires locaux, outil local supplémentaire intégrant des spécificités qui lui permettent d'élargir le panel de projets agricoles pouvant être portés en Pays de la Loire.

Mode d'action : acquisition de fermes via de l'épargne populaire et mise à disposition par des baux spécifiquement adaptés à la gestion du bâti agricole et d'habitation sur les fermes. Elle accompagne les nouve·lles·aux porteur·euse·s de projets installé·e·s grâce à des groupes locaux d'accompagnement et des dispositifs participatifs permettant d'inclure les citoyen·ne·s dans la démarche.

Statut mobilisé : la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)

> Paysans de Nature

Périmètre d'intervention : L'association agit à une échelle nationale, cependant elle s'est tout d'abord développée dans le territoire Vendéen.

Contexte territorial : le territoire du marais Vendéen héberge de nombreux marais, et zones humides qui abritent une part très importante de biodiversité sauvage. C'est un territoire qui, par ailleurs, a une forte dominante d'exploitations de production céréalière et en polyculture/élevage.

Emergence du projet : Le projet émerge en 2014 après le constat :

- Du déclin marqué de la biodiversité sauvage dans les zones agricoles
- Du déclin de la population agricole et du nombre de fermes
- De l'attente croissante de la société pour une alimentation locale, de qualité et une agriculture résiliente

Mode d'action : L'association Paysan de Nature cherche à agir pour le renouvellement des générations dans le monde agricole par le biais de la communication, par la mise en réseau, par l'implication de la société civile sur la question de la vie sauvage dans les fermes, sur la qualité des aliments produits pour notre santé et notre environnement et en suscitant des vocations permettant de redéfinir et revaloriser la profession agricole et en particulier celle de l'élevage. Cette association agit indirectement sur l'accès au foncier pour des porteur·euse·s de projets à l'installation, soit par le biais de la LPO soit en mobilisant les citoyen·ne·s du territoire sur de l'épargne solidaire.

Statut mobilisé : l'association loi 1901 « Paysans de Nature » crée en 2021

Membres fondateurs : la LPO Pays de la Loire et la LPO Vendée

> La Terre en Commun

Contexte territorial : Le projet est issu d'une lutte de très longue date sur une zone d'aménagement différé située à proximité de la métropole Nantaise, dans la région Pays de la Loire. L'historique de cette zone remonte aux années 1970, durant lesquelles le site de Notre-Dame-Des-Landes est retenu par l'organisme régional d'étude et d'aménagement d'aire métropolitaine (OREAM) pour réaliser un aéroport international. Le terrain paraissait propice : plat, agricole et peu peuplé. Dès l'annonce de ce projet, des associations d'exploitant·e·s agricoles situés sur la zone sont créés afin de protester en faveur de la défense le bocage. Une Zone d'Aménagement Différé sera créée en 1974, permettant au conseil général de la Loire Atlantique d'acquérir 850 hectares de terres prévues sur les 1650 ha nécessaires au projet d'aéroport. Ces terrains seront occupés petit à petit par des militant·e·s de tous les horizons (citoyen·ne·s, habitant·e·s, sympathisant·e·s de la lutte, paysan·ne·s de la ZAD...) organisé·e·s en associations de défense du bocage (Association Citoyenne Intercommunale des Populations Concernées par le Projet d'Aéroport ACIPA, Coordination des opposant·e·s, Collectif des Organisations professionnelles agricoles Indignées par le projet d'aéroport COPAIN...). Cette occupation des lieux s'accompagne d'une transformation du terme ZAD en « Zone à Défendre ». Une micro-société autogérée s'y établit illégalement afin de protester contre le projet : de nombreuses activités s'y développent (activités agricoles variées, culturelles, habitat léger, expériences de gouvernance collective ...). Plusieurs opérations d'évacuation des lieux par les forces publiques seront menées, comme l'opération « César », tentative de démantèlement très médiatisée en 2012. En 2018, le projet est finalement abandonné sous la présidence d'Emmanuel Macron, donnant gain de cause aux manifestant·e·s.

Cet abandon sera toutefois accompagné de diverses opérations d'évacuation des lieux, sans pour autant parvenir à sortir les occupant·e·s de la ZAD.

Emergence du projet : Quelques temps avant l'annonce de l'abandon du projet d'aéroport, le mouvement en lutte cherche une solution permettant de pérenniser les activités présentes sur la ZAD sans trahir les valeurs du mouvement : à savoir, en préservant les « communs ».

Mode d'action : collecte de dons numéraires permettant l'acquisition collective de terres agricoles et de bâtis d'exploitation et d'habitation mis à disposition de paysan·ne·s ou de collectifs.

Statut mobilisé : le fonds de dotation

Membre fondateur : le mouvement en lutte, constitué de 900 personnes habitant ou non sur la ZAD.

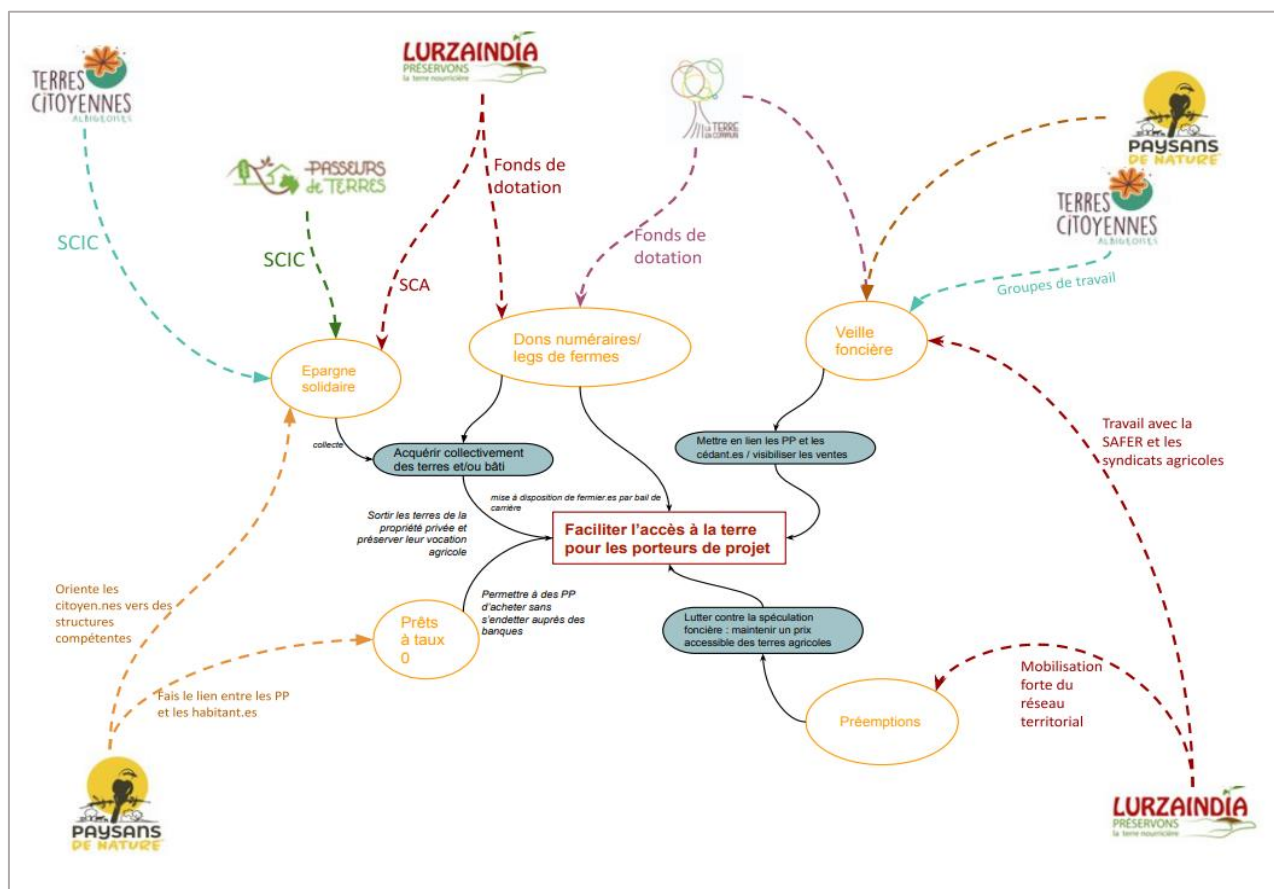
A retenir : Les cinq initiatives choisies pour cette étude ont des caractéristiques très distinctes (statuts mobilisés, contexte d'émergence, territoire pionnier, situation géographique et portée de leur action, objectifs et moyens mobilisés pour les atteindre ...). Mis à part l'association Paysans de Nature, elles rayonnent dans un territoire très localisé et leur émergence découle de l'historique et des caractéristiques politiques, agronomiques, démographiques et culturelles de chaque territoire.

Comme cela a été dit précédemment, seules cinq initiatives ont pu être étudiées dans le cadre de ce stage, elles ne sont absolument pas représentatives de toutes les initiatives foncières citoyennes qui existent dans le territoire national. Elles représentent néanmoins la diversité des formes que peuvent être prises et leur articulation avec le territoire.

Brève analyse croisée des initiatives face au défi du renouvellement des générations dans le milieu agricole

> Faciliter l'accès à la terre

L'accès à la terre est le principal frein à l'installation agricole pour les porteur·euse·s de projet, particulièrement pour les non issus du milieu agricole (NIMA). Dans chacune de ces initiatives, des méthodes sont déployées de la part des citoyen·ne·s pour acquérir des terres de manière solidaire et les sortir de la propriété privée. La figure **ci-dessous** expose les outils mobilisés par les structures étudiées en réponse à l'un des enjeux principaux du renouvellement des générations dans le milieu agricole : l'accès au foncier.



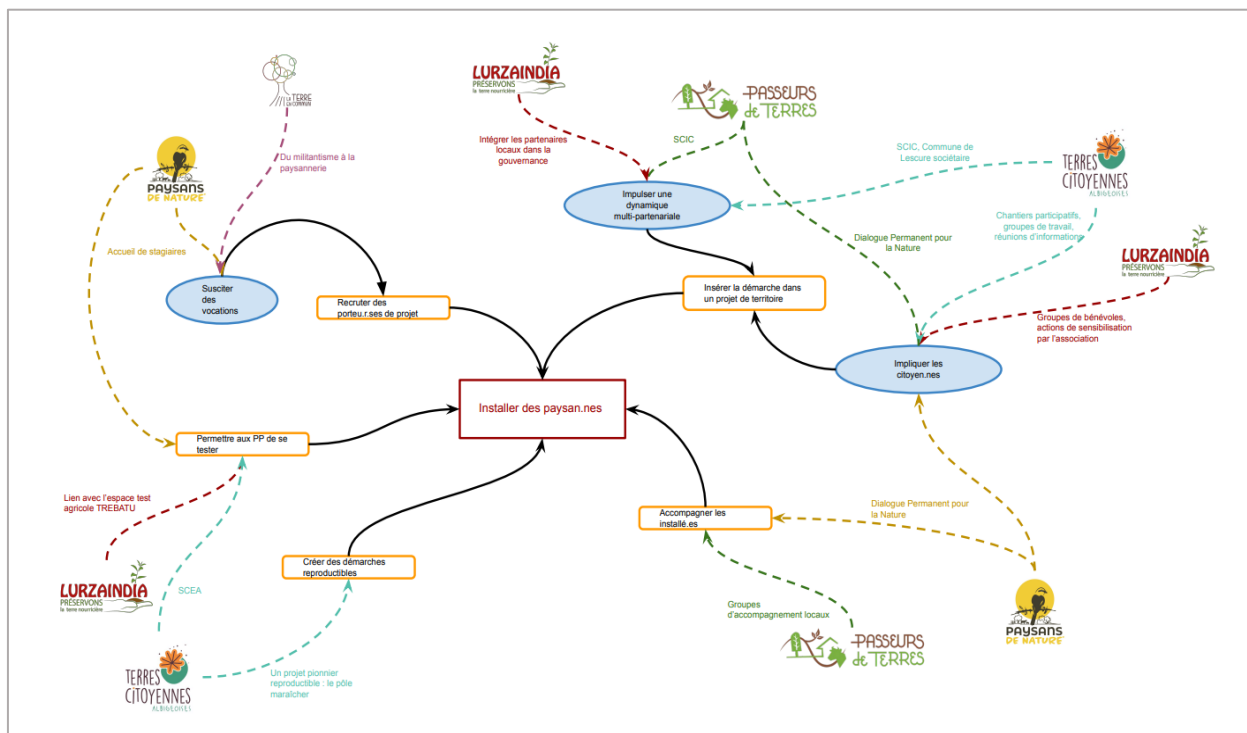
A retenir : La facilitation de l'accès au foncier par les initiatives foncières citoyennes prend plusieurs formes. Héritières de structures réalisant du portage foncier, plusieurs initiatives acquièrent des terres agricoles voire du bâti en mobilisant de l'épargne solidaire. La SCIC Terres Citoyennes Albigeoises et la SCIC Passeurs de Terres fonctionnent d'une manière similaire à celle de la Foncière Terre de Liens en rayonnant cependant à une échelle localisée (commune, région) et non pas nationale. La SCA Lurzaindia quant à elle se différencie par les modalités de souscription, en proposant un montant de souscription très faible afin de permettre à tou·te·s d'accéder à la démarche.

Une autre manière d'acquérir des terres tout en les sortant de la propriété privée réside dans des systèmes de donations par des prêts numériques entre habitant·e·s d'un territoire, ou encore des dons via des Fondations ou des Fonds de dotation.

Ces structures, qui rayonnent à une échelle très localisée, permettent de déployer des réseaux amicaux facilitant l'accès au foncier pour des porteur·euse·s de projet connus des habitant·e·s d'un territoire en assurant une veille foncière citoyenne. Enfin, la SCA Lurzaindia se démarque en agissant directement sur le maintien d'un prix des terres agricoles accessible aux porteur·euse·s de projet à l'installation.

> Faciliter l'installation agricole

Les entretiens effectués sur le terrain ont montré que les initiatives citoyennes misent sur le recrutement de nouvelles aux profils de porteur·euse·s de projets à l'installation pour répondre à la « crise des vocations » que subit le monde agricole actuellement. L'objectif est double : recruter de nouvelles aux paysan·ne·s pour assurer la souveraineté alimentaire de nos territoires mais aussi comme levier d'action pour changer le modèle de production actuel vers des systèmes plus résilients et plus durables. Par ailleurs, les nouvelles installé·e·s intègrent parfois des territoires qui leur sont étrangers pour des raisons diverses (prix du foncier, conditions environnementales adaptées à un projet spécifique...). Il est parfois difficile pour ces porteur·euse·s de projets de trouver l'accompagnement nécessaire lors de leur installation. Les diverses initiatives étudiées ont développé des outils permettant d'accompagner des porteur·euse·s de projets dans leurs parcours à l'installation. L'entraide, enfin, est au cœur des actions des initiatives étudiées. Elles se démarquent ainsi par les alliances locales qu'elles établissent leur permettant de s'insérer dans des réseaux d'entraide. Les outils déployés sont schématisés dans la figure ci-dessous.



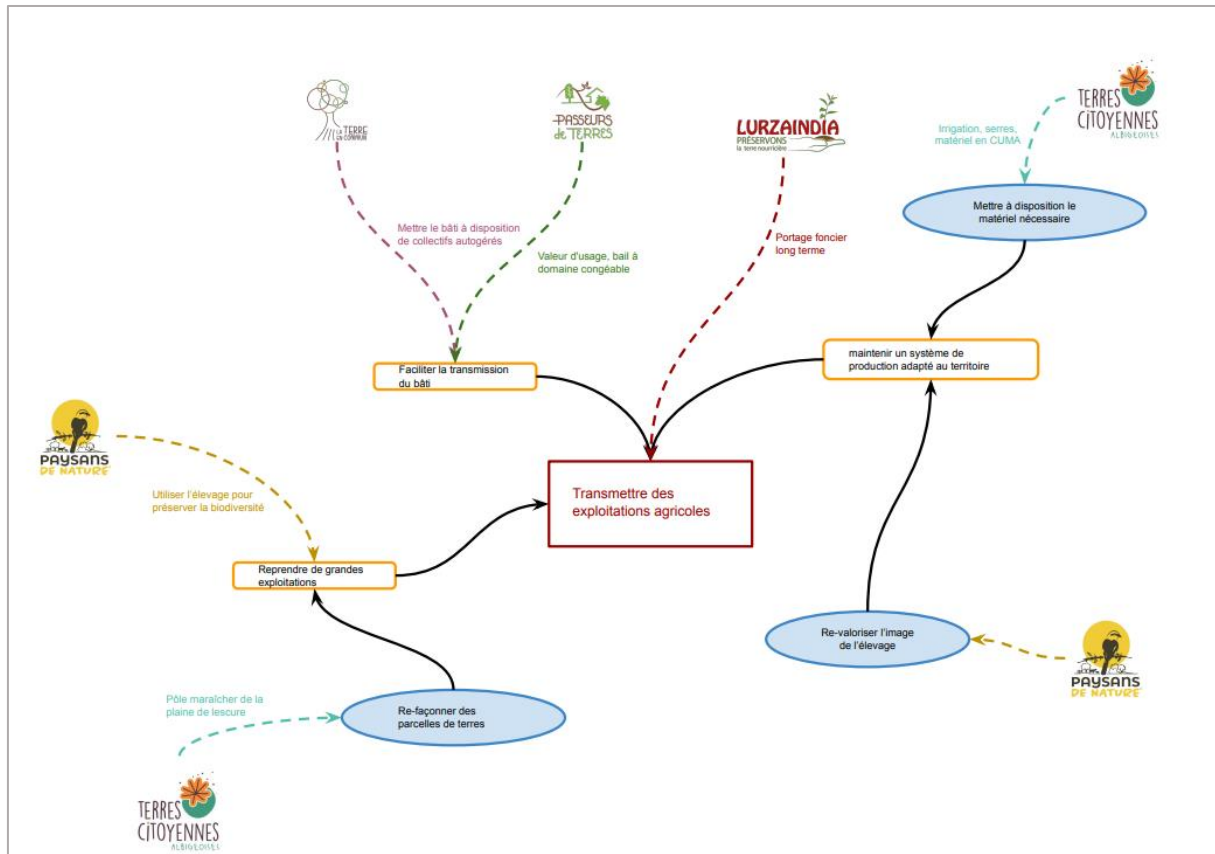
A retenir : L'association Paysans de nature et le fonds de Dotation la Terre en Commun innovent en suscitant des vocations pour la profession agricole auprès d'un public relativement éloigné (le monde naturaliste, le monde militant et en lutte). Ces structures mettent en valeur la transversalité du métier de paysan·ne et la complémentarité possible entre cette profession et les valeurs portées par un public non issu du milieu. Elles mettent en valeur un nouveau profil de paysan·ne, celui qui assurera peut-être demain la résilience alimentaire de nos territoires.

La SCIC Passeurs de Terres, par le biais des groupes d'accompagnement locaux, permet de mettre en lien les porteur·euse·s de projets avec les habitant·e·s et paysan·ne·s de leur territoire. Ces liens sont précieux et permettent de lever des freins et des points de blocage pour le·a nouvel·le installé·e.

La SCA Lurzaindia et la SCIC Terres Citoyenne Albigeoises misent sur la création d'alliances locales pour faire de l'installation paysanne une question de territoire pour démultiplier les solutions et permettre à tous les acteur·rice·s de s'impliquer dans leur domaine de compétences.

> Faciliter les transmissions

De nombreux points de blocage viennent freiner la transmission des exploitations agricoles : le poids du bâti, l'inadéquation du projet du·de la cédant·e avec celui du·de la repreneur·euse, la taille des unités de production à reprendre... La gestion du bâti dans les projets d'installation et de transmission est particulièrement sujette aux questionnements. Lors de la réalisation des entretiens exploratoires permettant d'élaborer la grille d'analyse des structures, quasiment toutes les personnes ressources interrogées ont suggéré de porter un point d'attention particulier à la manière dont la structure gère le bâti agricole et le logement sur les fermes à acquérir. La **figure ci-dessous** expose les outils mobilisés par les structures étudiées en réponse aux freins liés à la transmission des exploitations agricoles.



A retenir : La SCIC Passeurs de Terres innove en utilisant un nouveau type de contractualisation sur le bâti, basé sur une valeur d'usage. Ce bail à domaine congéable témoigne de l'héritage de la Société Civile des Terres du Larzac.

Les différentes structures mobilisent des solutions permettant de pallier la difficile transmission d'unités de fermes trop grandes pour un·e porteur·euse de projet seul·e en remodelant une parcelle agricole d'un seul tenant pour y installer plusieurs maraîcher·e·s pour la SCIC Terres Citoyennes, ou en mettant des lieux à disposition de collectifs autogérés pour le fonds de dotation La Terre en Commun.

Conclusion

Relier les acteurs citoyens du foncier agricole pour favoriser un véritable changement d'échelle ?

Dans un contexte de déclin dramatique du nombre de paysan·ne·s, on observe un foisonnement d'initiatives portées par la société civile qui visent à favoriser l'installation de paysan·ne·s sur des terres acquises collectivement et dont ces dernier·e·s deviennent les locataires.

La Fédération Terre de Liens a souhaité rendre compte de la vitalité et des innovations portées par ces initiatives en réponse au défi du renouvellement des actifs agricoles. Les réponses qu'elles apportent sont originales et variées : faciliter l'accès au foncier par le portage de terres, susciter des vocations auprès d'un public large en ouvrant le dialogue entre des mondes cloisonnés, développer des modes de contractualisation facilitant la transmission de bâti agricole et d'habitation... On note également que les montages juridiques sont divers et adaptés à chaque projet : la SCIC (Passeurs de terres et Terres citoyennes albigeoises), la SCA (Lurzaindia), le fonds de dotations (La terre en Commun et Lurzaindia) et l'association (Paysans de Nature).

Toutes ces initiatives s'inscrivent dans des projets de territoire et associent des acteur·rice·s multiples à leurs actions dans le cadre de systèmes locaux de production et de distribution d'aliments, respectueux des humain·e·s et de l'environnement.

Bien que ces structures aient émergé pour la plupart très récemment, ce qui rend difficile l'évaluation de leurs résultats, elles atteignent déjà certains de leurs objectifs sur le court terme et proposent des expériences reproductibles sur le reste du territoire.

Dans la mesure où ces structures portent une vision de la terre proche de celle du mouvement Terre de liens, à savoir celle d'un bien commun à préserver et partager, elles ouvrent des perspectives en termes de changement d'échelle. En effet, si l'action de Terre de Liens avec ses quinze années d'expérience a permis d'installer 376 fermièr·e·s sur 250 fermes représentant 7000 ha de terres, la multiplicité d'actions citoyennes en faveur de l'installation agricole est indispensable pour répondre à l'urgence du renouvellement des générations d'actifs agricoles.

En émettant l'hypothèse que la réussite de ces actions tient à leur échelle d'action localisée ou régionalisée qui permet de nouer des liens privilégiés entre tou·te·s les acteur·rice·s d'un territoire autour de la question centrale de l'alimentation, il paraît pertinent de se poser la question de leur mise en réseau pour envisager leur essaimage. Il faut interroger aussi la manière dont ces structures peuvent perdurer et se pérenniser. En outre, le dialogue entre toutes ces initiatives foncières citoyennes, dont Terre de Liens fait partie, le partage d'expériences et la mutualisation sont de nature à lever les freins et les difficultés qu'elles rencontrent, en particulier sur la prise en charge des questions liées au bâti d'exploitation et au logement de fonction.